

2020-04-57

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCHÉMIN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Le conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague siège en séance ordinaire ce 7 avril 2020 par voie de téléconférence.  
Sont présents à cette téléconférence

Siège #1 - Madame Nancy Dumas  
Siège #2 - Monsieur Claude Roy  
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert  
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère  
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Le siège numéro 3 est vacant.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Les membres présents forment le quorum. Assiste également à la séance, par voie téléphonique, Vicky Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

ADOPTÉE

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 18h58.

2020-04-58

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 - Séance ordinaire du 3 mars 2020**
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
  - 4.1 - Comptes du mois**
- 5 - CORRESPONDANCE**
  - 5.1 - Bordereau des correspondances**
- 6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE**
- 7 - ADMINISTRATION**
  - 7.1 - Programme d'emplois d'été Canada**
  - 7.2 - Résolution pour accélérer le traitement des demandes d'accès aux infrastructures de transport**
  - 7.3 - Suspension temporaire du calcul d'intérêt applicable aux taxes municipales**
  - 7.4 - Présentation du rapport financier 2019**
  - 7.5 - Avis de motion règlement #96-2020 concernant les animaux**
  - 7.6 - Rénovation bureau municipal**
  - 7.7 - Demande d'appui à la Société canadienne du cancer/avril mois de la jonquille**
  - 7.8 - Avis de motion projet de règlement 97-2020 - Taxation 2020**
  - 7.9 - Élection**
- 8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
  - 9.1 - Rapport du directeur incendie**
- 10 - VOIRIE**
  - 10.1 - Rapport de voirie**
  - 10.2 - Demande au programme d'aide à la voirie locale**
  - 10.3 - Résultats appels d'offres gravier et creusage de fossés**
- 11 - LOISIRS ET CULTURE**
  - 11.1 - Camp de jour et fête Nationale**
- 12 - DÉVELOPPEMENT**
  - 12.1 - Mandat designer pour rénovation dépanneur**
  - 12.2 - Budget dépanneur**
- 13 - URBANISME**
  - 13.1 - Avis de motion règlement #93-2020**
    - 13.1.1 - Adoption du premier projet de règlement #93-2020**
  - 13.2 - Avis de motion règlement #94-2020**
    - 13.2.1 - Adoption du premier projet de règlement #94-2020**
  - 13.3 - Avis de motion règlement #95-2020**
    - 13.3.1 - Adoption du premier projet de règlement #95-2020**
  - 13.4 - Demande à la CPTAQ**
- 14 - HYGIÈNE DU MILIEU**
- 15 - VARIA**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2020-04-59**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 3 mars 2020**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**2020-04-60**

#### **4.1 - Comptes du mois**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes du mois de mars 2020 présentée aux membres du conseil soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 82-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

|               |                     |
|---------------|---------------------|
| Comptes:      | 112 352,58\$        |
| Salaires:     | 13 038.81\$         |
| <b>Total:</b> | <b>125 391,39\$</b> |

ADOPTÉE

### **5 - CORRESPONDANCE**

#### **5.1 - Bordereau des correspondances**

Lecture de la correspondance est faite par la secrétaire.

### **6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE**

Le conseil des maires a maintenant lieu en téléconférence.

Le 24 mars, la députée, Stéphanie Lachance a fait un rappel pour les municipalités qui n'ont pas encore fait leur demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale. Elle a également demandé de lui faire un rappel des projets en attente.

Le 1er avril, il y a eu une séance de travail à la MRC. Plusieurs employés sont en télétravail et quelques-uns ont dû être mis à pied.

Suivi du projet de récupération des tubulures d'érablière.

Les bureaux de la MRC vont bientôt déménager dans les locaux de la caisse des Etchemins.

### **7 - ADMINISTRATION**

**2020-04-61**

#### **7.1 - Programme d'emplois d'été Canada**

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

- demande au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;
- appuie la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults;
- transmette son appui à la présente demande au député fédéral de sa circonscription.

ADOPTÉE

2020-04-62

## **7.2 - Résolution pour accélérer le traitement des demandes d'accès aux infrastructures de transport**

ATTENDU QUE les différents paliers de gouvernement travaillent à ce que l'ensemble des territoires ait accès au service de large bande (internet), selon les normes de vitesse décrétées par le CRTC (50/10 mbps);

ATTENDU QUE les régions pressent de rattraper le retard eu égard à l'informatisation et à l'utilisation des technologies permettant d'accroître la productivité et la sécurité des entreprises de services et manufacturières, mais également des entreprises acéricoles et agricoles;

ATTENDU QUE l'internet est essentiel et incontournable pour accéder à ces technologies;

ATTENDU QUE dans ces mêmes régions, la couverture cellulaire est déficiente ou inexistante;

ATTENDU QUE pour donner accès à l'internet dans les zones non ou mal desservies (derniers kilomètres), les télécommunicateurs/câblodistributeurs doivent obtenir des permis pour utiliser les infrastructures (poteaux et torons) ou s'installer (torons, amplificateurs et boîtiers) sur les infrastructures de Bell, Hydro, Telus, Vidéotron ou autres;

ATTENDU les délais indus et les coûts impartis pour obtenir les permis nécessaires ainsi que pour effectuer les travaux préparatoires pour mettre à niveau les infrastructures (poteaux, ancrages, haubans, émondage...) selon les normes des propriétaires;

ATTENDU QUE lesdites infrastructures souvent n'ont pas été entretenues ou renouvelées, le cas échéant, par les propriétaires, selon leurs propres normes;

ATTENDU QU'en conséquence, des délais et des coûts non prévisibles, tant que les relevés et les travaux d'ingénierie n'ont pas été réalisés, sont impartis au demandeur de permis;

ATTENDU QUE les frais de relevés et d'ingénierie sont à la charge du demandeur de permis et qu'ils sont très élevés;

ATTENDU QUE les zones non ou mal desservies sont des zones (derniers kilomètres) qui comportent de longues distances et peu de concentration de résidences;

ATTENDU QUE les coûts au global pour couvrir les zones non ou mal desservies (qui n'obtiennent pas la vitesse de 50/10 mbps) prennent des proportions qui rendent inaccessible la possibilité aux câblodistributeurs/télécommunicateurs à proximité de compléter leur réseau dans les zones non ou mal desservies, en raison notamment de la rentabilité qui ne peut être au rendez-vous (coût de location et de financement plus élevés que les revenus anticipés);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague appuie la MRC du Granit et demande aux instances gouvernementales du Québec et du Canada ainsi qu'au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) de se concerter pour règlementer l'utilisation des infrastructures de transport (poteaux, torons,...) afin de desservir promptement et à des coûts raisonnables et prévisibles les zones non ou mal desservies en large bande.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, au ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) ainsi qu'aux députés de notre circonscription.

ADOPTÉE

**2020-04-63**

### **7.3 - Suspension temporaire du calcul d'intérêt applicable aux taxes municipales**

CONSIDÉRANT QUE la pandémie mondiale force plusieurs personnes à cesser de travailler;

CONSIDÉRANT QUE l'économie du Québec va en être fortement affectée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le taux d'intérêts du règlement numéro 92-2020 de la taxation 2020 est suspendu et fixé à « 0 % » jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177- 2020 du 13 mars 2020 prolongé par le décret n° 222-2020 du 20 mars 2020, au 29 mars 2020. En cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue par l'article 6 du présent règlement est renouvelée pour une période équivalente.  
La présente résolution a effet depuis le 13 mars 2020.

ADOPTÉE

**2020-04-64**

### **7.4 - Présentation du rapport financier 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les états financiers 2019 consolidés, préparés par la firme Blanchette, Vachon et associés démontrant un déficit de 57 597\$, soient acceptés tels que présentés.

Déficit justifié en grande partie par des réparations imprévues au camion de voirie de près de 30 000\$ et des frais de 20 000\$ d'ingénierie et de tests de sols pour présenter une demande d'aide financière au programme de Réhabilitation du réseau routier local principalement pour le rang 3 et 4. L'excédent de fonctionnement non affecté va permettre d'absorber ce déficit.

ADOPTÉE

**2020-04-65**

**7.5 - Avis de motion règlement #96-2020 concernant les animaux**

Après dépôt et présentation du projet de règlement # 96-2020 concernant les animaux.

Monsieur Claude Roy, donne avis qu'un règlement intitulé "Règlement concernant les animaux" sera adopté à une prochaine séance.

Avis de motion est par la présente donné par :

---

Claude Roy, conseiller

**2020-04-66**

**7.6 - Rénovation bureau municipal**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De retenir les services de l'entreprise CTL Acoustique pour les rénovations du bureau.

Étant donné que nous n'avons pas reçu de subvention, les plans initiaux seront révisés pour respecter notre budget.

ADOPTÉE

**2020-04-67**

**7.7 - Demande d'appui à la Société canadienne du cancer/avril mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme

de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

**2020-04-68**

#### **7.8 - Avis de motion projet de règlement 97-2020 - Taxation 2020**

Présentation et dépôt du projet de règlement #97-2020 aux fins de modifier l'article 6 (Taux d'intérêts et frais) du règlement 92-2020 sur la taxation 2020.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur André Boutin, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement #97-2020 aux fins de modifier l'article 6 (Taux d'intérêts et frais) du règlement 92-2020 sur la taxation 2020.

Avis de motion est par la présente donné par :

---

André Boutin, conseiller

**2020-04-69**

#### **7.9 - Élection**

Vue la situation actuelle, toute élection ou procédure d'élection est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

#### **8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**

Étant donné la situation, toutes les activités sont suspendues.

#### **9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

##### **9.1 - Rapport du directeur incendie**

Les pratiques mensuelles sont suspendues jusqu'au rétablissement de la situation.

Les interventions seront effectuées avec la plus grande prudence et le respect, autant que possible, des consignes gouvernementales en lien avec la pandémie de Covid-19.

## **10 - VOIRIE**

### **10.1 - Rapport de voirie**

On a travaillé dans le rang 3 et 4 pour diminuer les problèmes liés au dégel de la route.

On fait régulièrement le tour des rangs pour suivre l'évolution de la situation.

**2020-04-70**

### **10.2 - Demande au programme d'aide à la voirie locale**

ATTENDU QUE notre municipalité désire faire une demande d'aide financière à même l'enveloppe discrétionnaire de notre députée pour un montant de 30 000\$;

ATTENDU QUE l'on désire faire de l'amélioration dans les rangs qui ne sont pas touchés par les programmes de subvention.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE demander à notre députée, Madame Stéphanie Lachance, à même son budget discrétionnaire, une somme de 30 000\$ pour des travaux dans les rangs qui ne sont pas touchés par des programmes de subvention.

ADOPTÉE

**2020-04-71**

### **10.3 - Résultats appels d'offres gravier et creusage de fossés**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de Serge Carrier et fils pour la fourniture de gravier au prix de 12,33\$/tonne, taxes incluses, livré. Et 8,34\$/tonne, taxes incluses non livré.

ADOPTÉE

On n'a reçu aucune offre pour le creusage de fossés.

## **11 - LOISIRS ET CULTURE**

**2020-04-72**

### **11.1 - Camp de jour et fête Nationale**

On choisit de continuer l'organisation du camp de jour comme s'il devait avoir lieu.

La fête Nationale sera organisée à la dernière minute, s'il y a lieu.

## **12 - DÉVELOPPEMENT**

**2020-04-73**

### **12.1 - Mandat designer pour rénovation dépanneur**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre présentée par L'Atelier A2, pour la conception du plan d'aménagement du dépanneur.

ADOPTÉE

**2020-04-74**

### **12.2 - Budget dépanneur**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder un budget de 5000\$ pour la mise en place d'un OBNL pour le dépanneur.

Ce montant sera remboursé par l'OBNL dès que le projet sera en marche.

ADOPTÉE

### **13 - URBANISME**

**2020-04-75**

#### **13.1 - Avis de motion règlement #93-2020**

Après dépôt et présentation du projet de règlement # 93-2020.

Monsieur Claude Roy, donne avis qu'un règlement afin de modifier le règlement numéro 04-2007 intitulé "Plan d'urbanisme" de façon à procéder à la concordance du nouveau règlement #130-19 concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastres québécois", sera adopté prochainement.

Avis de motion est par la présente donné par :

---

Claude Roy, conseiller

**2020-04-76**

#### **13.1.1 - Adoption du premier projet de règlement #93-2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le premier projet de règlement #93-2020 afin de modifier le règlement numéro 04-2007 intitulé "Plan d'urbanisme" de façon à procéder à la concordance du nouveau règlement #130-19 concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastres québécois"

ADOPTÉE

**2020-04-77**

#### **13.2 - Avis de motion règlement #94-2020**

Après dépôt et présentation du projet de règlement # 94-2020.

Monsieur Bernard Giguère, donne avis qu'un règlement intitulé "Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de constructions ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction" .

Avis de motion est par la présente donné par :

---

Bernard Giguère, conseiller

**2020-04-78**

#### **13.2.1 - Adoption du premier projet de règlement #94-2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le premier projet de règlement #94-2020 intitulé "Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de constructions ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction".

ADOPTÉE

**2020-04-79**

### **13.3 - Avis de motion règlement #95-2020**

Après dépôt et présentation du projet de règlement # 95-2020.

Monsieur André Boutin, donne avis qu'un règlement intitulé "Règlement de zonage" sera adopté prochainement.

Avis de motion est par la présente donné par :

---

André Boutin, conseiller

**2020-04-80**

### **13.3.1 - Adoption du premier projet de règlement #95-2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le premier projet de règlement #94-2020 intitulé "Règlement de zonage".

ADOPTÉE

**2020-04-81**

### **13.4 - Demande à la CPTAQ**

ATTENDU la demande de M. Mathieu Pelletier à la CPTAQ pour aliéner et lotir une partie du lot 5 179 197 d'une superficie de 1953,3 m2 dans le but de régulariser le titre de propriété de M. René Nadeau.

ATTENDU les onze (11) critères de décision énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1) et considérées par la CPTAQ lors de l'analyse d'une demande d'autorisation.

ATTENDU QUE le projet de lotissement concerné par la demande de M. Pelletier. à la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale applicable.

ATTENDU QUE le conseil se base sur les onze (11) critères considérés par la CPTAQ lors de l'analyse d'une demande d'autorisation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Boutin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague appuie la demande de m. Mathieu Pelletier à la CPTAQ.

ADOPTÉE

### **14 - HYGIÈNE DU MILIEU**

Nous allons reporter la tenue de l'éco centre prévu le 18 avril.

**15 - VARIA**

Aucun sujet

**2020-04-82**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
QUE la séance soit levée à 19h44.

ADOPTÉE

---

Lucie Gagnon  
Mairesse

---

Vicky Giguère  
Directrice générale

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Lucie Gagnon  
Mairesse